Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Menuisier, veuillez visiter :
bpmenuisier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Menuisier

# Épreuve E5 : Expression et connaissance du monde, partie histoire-géographie (U50)

**Session 2026** • Code sujet : **26-BP-MEN-E5-U50** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


1. **Histoire : guerre froide et nouvelles relations internationales** (4 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : échanges mondiaux et intégration inégale des territoires** (3 questions) — **Page 5**
3. **Enseignement moral et civique : liberté d'expression et débat démocratique** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**


**Sujet officiel (PDF) :** https://bpmenuisier.fr/assets/annales/bp-menuisier/Histoire-Géographie/2026/BP Menuisier - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

# 1. Histoire : guerre froide et nouvelles relations internationales

Les questions s'appuient sur le discours de Ronald Reagan à Berlin-Ouest en 1987 et sur le traité américano-soviétique relatif aux missiles à portée intermédiaire. Il faut analyser ces sources, les confronter et apprécier ce qu'elles permettent d'établir sur la fin de la guerre froide.

**Question 1.1. Présentez le contexte historique du discours de Ronald Reagan du 12 juin 1987 : identifiez les deux puissances concernées, la division de l'Europe et l'enjeu symbolique du mur de Berlin.**

En 1987, les États-Unis et l'URSS sont les deux superpuissances rivales de la guerre froide. Depuis 1945, l'Europe est divisée entre le bloc occidental, allié aux États-Unis, et le bloc de l'Est, dominé par l'URSS. L'Allemagne est séparée en deux États, la RFA et la RDA, et Berlin est elle aussi divisée. Construit en 1961 par la RDA, le mur empêche les passages de l'Est vers l'Ouest. À la porte de Brandebourg, il représente la division de l'Europe et la restriction des libertés dans le bloc de l'Est.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le mur symbolise la division de l'Europe et l'opposition entre les blocs américain et soviétique.

**Question 1.2. Dans le DT 1, relevez l'appel adressé à Mikhaïl Gorbatchev, puis expliquez ce que cette formule cherche à signifier dans le contexte de la guerre froide.**

> « Monsieur Gorbatchev, ouvrez cette porte. Monsieur Gorbatchev, abattez ce mur ! »

Reagan appelle le dirigeant soviétique à mettre fin à la séparation de Berlin. Il présente l'ouverture comme un signe de paix, de prospérité et de libéralisation pour l'URSS et l'Europe de l'Est. Cette formule exerce une pression politique sur Gorbatchev et fait du mur le symbole de la division européenne et de l'absence de liberté de circulation. Elle exprime toutefois une demande de Reagan, et non la preuve que Gorbatchev accepte alors de faire tomber le mur.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Reagan demande à Gorbatchev d'ouvrir Berlin et de mettre fin au symbole de la division européenne.

**Question 1.3. Confrontez les DT 1 et DT 2. Montrez en quoi ils témoignent de deux formes différentes de relations entre les États-Unis et l'URSS à la fin des années 1980 : rivalité politique et négociation sur les armements. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des deux documents.**

Les deux documents montrent des relations à la fois conflictuelles et négociées entre les États-Unis et l'URSS :

- Dans le DT 1, Reagan interpelle publiquement Gorbatchev à Berlin-Ouest et dénonce le mur comme un obstacle à la liberté : c'est une rivalité politique et idéologique.
- Dans le DT 2, le traité signé le 8 décembre 1987 engage chaque partie à éliminer ses missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et à ne plus les produire ni les tester en vol : c'est une négociation sur les armements.

Cette entente limitée ne signifie pas que la guerre froide est déjà terminée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La rivalité politique persiste, tandis que les deux puissances négocient l'élimination de certains missiles.

**Question 1.4. Présentez deux limites du DT 1 comme source pour comprendre la fin de la guerre froide. Vous pouvez examiner son auteur, son destinataire, son objectif, sa date et les événements qu'un discours prononcé en 1987 ne permet pas encore de connaître.**

Le DT 1 est utile, mais ne suffit pas à expliquer la fin de la guerre froide. Deux limites doivent être prises en compte :

1. Reagan est le président des États-Unis et son discours s'adresse notamment à Gorbatchev. Il cherche à défendre la position américaine et à faire pression sur l'URSS : ce n'est pas un récit neutre.
2. Prononcé en juin 1987, le discours exprime une demande et ne peut relater les événements futurs. Il ne permet pas de connaître la chute du mur en novembre 1989, la réunification allemande en 1990 ni la disparition de l'URSS en 1991.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Source engagée et antérieure aux événements décisifs : le discours ne donne pas à lui seul le bilan de la fin de la guerre froide.

## 2. Géographie : échanges mondiaux et intégration inégale des territoires

À partir des données de la CNUCED sur les marchandises transportées par voie maritime entre 2019 et 2023, les questions portent sur l'évolution du commerce maritime mondial. Elles demandent aussi d'expliquer l'organisation des flux et leurs effets sur les territoires, notamment au moyen du tableau du document réponse DR 1.

**Question 2.1. Décrivez l'évolution du volume de marchandises transportées par voie maritime entre 2019 et 2023. Relevez une baisse et une hausse dans la série, en citant les années et les valeurs correspondantes.**

La série connaît d'abord un recul, puis une reprise : le volume passe de 11,1 milliards de tonnes en 2019 à 10,6 en 2020. Il remonte à 11,0 en 2021, reste stable en 2022, puis atteint 12,3 en 2023. Sur l'ensemble de la période, l'évolution est donc à la hausse malgré la baisse de 2020.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Baisse : de 11,1 milliards de tonnes en 2019 à 10,6 en 2020. Hausse : de 11,0 en 2022 à 12,3 en 2023.

**Question 2.2. Expliquez pourquoi les grandes routes maritimes et les ports majeurs jouent un rôle central dans la mondialisation. Présentez deux facteurs qui organisent ces flux et deux effets possibles sur les territoires concernés.**

Les routes maritimes relient les grands pôles de production et de consommation et acheminent d'importantes quantités de marchandises à faible coût. Les ports majeurs concentrent les échanges et connectent la mer aux réseaux terrestres.

- **Facteurs :** la localisation des pôles économiques et l'intensité des échanges ; les équipements portuaires et la connexion aux routes maritimes et terrestres.
- **Effets territoriaux :** concentration des emplois et des activités logistiques ; mais aussi congestion, pollution et renforcement des écarts entre littoraux bien connectés et territoires enclavés.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les routes et les ports structurent les échanges mondiaux, concentrent les activités sur certains littoraux et peuvent accentuer les inégalités et les nuisances.

**Question 2.3. Complétez le tableau du DR 1 en reliant les flux maritimes mondiaux à leurs principaux facteurs d'organisation et à un effet territorial. Utilisez le DT 3 et vos connaissances, et rendez le document réponse avec la copie.**

| Facteur d'organisation des flux | Exemple de localisation ou de territoire concerné | Effet possible sur le territoire |
|---|---|---|
| Équipements portuaires et connexion aux réseaux terrestres | Grands ports comme Shanghai, Singapour ou Rotterdam | Concentration des activités portuaires et logistiques |
| Intensité des échanges entre les grands pôles économiques | Littoraux reliés aux grandes routes maritimes | Développement des emplois et des activités, avec des risques de congestion et de pollution |

Ces exemples montrent que les flux maritimes s'organisent autour des grands pôles d'échanges et des territoires disposant d'infrastructures adaptées. Les ports et les littoraux bien connectés en tirent des activités et des emplois. Cette intégration peut toutefois s'accompagner de nuisances et laisser à l'écart les territoires moins bien desservis.

**DR 1 complété, question 2.3**

**Repères sur l'organisation des flux maritimes mondiaux**

| Facteur d'organisation des flux | Exemple de localisation ou de territoire concerné | Effet possible sur le territoire |
|---|---|---|
| Ports équipés, réseaux connectés | Shanghai, Singapour, Rotterdam | Concentration des activités portuaires et logistiques |
| Échanges entre pôles économiques | Littoraux reliés aux grandes routes maritimes | Emplois et activités ; congestion, pollution |

*À compléter par le candidat à partir du DT 3 et de ses connaissances.*

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

DR 1 complété : ports équipés et connectés, échanges entre grands pôles, concentration des activités logistiques et développement des littoraux, avec des risques de congestion et de pollution.

## 3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et débat démocratique

Une commune débat de l'accueil d'une exposition sur la chute du mur de Berlin : un participant critique la décision municipale, tandis qu'un autre publie des propos injurieux visant une personne en raison de son origine. Les questions mobilisent l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 pour distinguer liberté d'expression et respect des droits d'autrui.

**Question 3.1. Quel droit fondamental protège la possibilité de critiquer la décision municipale ? Citez le DT 4 pour justifier votre réponse.**

Le droit fondamental est la liberté d'expression, qui comprend le droit de critiquer une décision municipale. Le DT 4, article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, affirme que « tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement ». Cette liberté permet à chacun de participer au débat public et d'exprimer une opinion, même lorsqu'elle conteste un choix des élus. L'article précise toutefois que l'abus de cette liberté peut être sanctionné dans les cas prévus par la loi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La liberté d'expression, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, protège la critique de la décision municipale.

**Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne donne pas le droit d'injurier une personne en raison de son origine. Distinguez le désaccord exprimé dans le débat public des propos portant atteinte aux droits d'autrui.**

L'article 11 du DT 4 garantit la liberté d'expression, mais précise qu'il faut répondre de l'« abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Le désaccord argumenté sur l'exposition ou la décision municipale relève du débat démocratique : il doit pouvoir être exprimé, même s'il déplaît. En revanche, des propos injurieux visant une personne en raison de son origine ne constituent pas une simple critique de la décision. Ils portent atteinte à ses droits et à sa dignité, et peuvent être sanctionnés par la loi. La liberté d'expression n'autorise donc pas les attaques discriminatoires.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La critique d'une décision relève du débat public ; les injures visant une personne en raison de son origine portent atteinte à ses droits et peuvent être sanctionnées.

**Question 3.3. Proposez une règle concrète permettant de maintenir un débat public respectueux et pluraliste sur le réseau social de la commune.**

La commune peut afficher une règle de modération claire avant la publication des messages : les opinions et critiques argumentées sont admises, mais les injures et propos discriminatoires visant une personne sont supprimés. La règle doit être appliquée de la même manière à tous les participants, sans favoriser un point de vue

particulier. Les auteurs peuvent être invités à reformuler leurs messages de façon respectueuse. Cette règle protège à la fois la liberté d'exprimer des désaccords et la participation de personnes aux opinions différentes, ce qui maintient un débat pluraliste.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Admettre les critiques argumentées et les opinions diverses, mais supprimer les injures et propos discriminatoires selon une règle de modération identique pour tous.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

**Bilan de l'épreuve :** Le sujet d'histoire-géographie de l'épreuve E5 du BP Menuisier, session 2026, porte le code 26-BP-MEN-E5-U50. L'épreuve complète dure 3 heures, coefficient 3 ; cette partie, notée sur 20, a une durée indicative de 1 h 30. Elle étudie la guerre froide, les échanges maritimes mondiaux et la liberté d'expression, et évalue l'analyse de sources, l'interprétation de données et l'argumentation civique.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le discours de Reagan à Berlin en 1987 exprime la rivalité politique entre les États-Unis et l'URSS.
- Le traité de décembre 1987 prévoit l'élimination de missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée par les deux parties.
- Les ports majeurs et les grandes routes maritimes structurent les flux du commerce mondial et contribuent à différencier les territoires.
- L'article 11 de la DDHC protège la libre communication des opinions, tout en prévoyant de répondre des abus définis par la loi.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez l'analyse historique sur des éléments précis des documents et distinguez leurs affirmations de ce qu'ils établissent.
- Pour décrire une série statistique, citez les années, les valeurs et les unités, puis caractérisez les variations.
- Dans le DR 1, reliez clairement chaque facteur d'organisation à un lieu ou territoire et à un effet territorial.
- Pour l'EMC, distinguez la critique d'une décision des injures visant une personne et proposez une règle concrète.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment décrire correctement l'évolution du commerce maritime dans le tableau ?**

Relevez les valeurs dans l'ordre chronologique, indiquez l'unité en milliards de tonnes et décrivez les variations avec les années concernées. Pour satisfaire la consigne, citez au moins une baisse et une hausse.

**Q : Comment confronter deux documents historiques sans les confondre ?**

Présentez ce que chaque document affirme, puis comparez leur nature, leur date et leur objectif. Appuyez les rapprochements sur des éléments précis et distinguez le discours politique de l'engagement juridique du traité.

**Q : Combien de temps consacrer à cette partie et comment gérer les points ?**

L'épreuve E5 complète dure 3 heures, et la durée indicative de cette partie histoire-géographie est de 1 h 30. Elle est notée sur 20 : histoire 9 points, géographie 7 points et EMC 4 points.

**Q : Qu'attend le jury dans les réponses fondées sur les documents ?**

Le sujet demande des réponses rédigées lorsque nécessaire, appuyées sur des informations précises des documents et sur les connaissances. Respectez chaque consigne, justifiez les réponses et rendez le DR 1 complété avec la copie.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://bpmenuisier.fr/assets/annales/bp-menuisier/Histoire-Géographie/2026/BP Menuisier - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
**Ressources BP Menuisier :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.